

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 25 mars 2021

Présents: MM

Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Florence WESTPHAL, Julie FERRARA
Ann BOSSCHEM, Etienne CLERMONT, Geneviève CLOES, Jérôme COCHART, Jean-Paul COLSON, Frédéric DEBOUGNOUX,
Charly DEDEE, Serge ERNST, Anne Marie FORTEMPS, René GOREUX, Laurent MEDERY, Françoise NOSSENT,
Caroline PETIT, Christophe RENERY, Cécile SLECHTEN-ANDRE, Isabelle THOMANNE, Nicolas WEBER
Marie GREFFE
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins

Conseillers
Présidente du CPAS
Directrice générale

**6^{ème} objet : MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
N° 1 – 2021.**

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures (ci-après dénommé CDLD), notamment les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale, en exécution de l'article L1315-1 du CDLD ;

Vu la première modification du budget ordinaire 2021 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	16.786.098,45 €	16.689.591,30 €	96.507,15 €
Augmentation des crédits	1.197.281,91 €	468.399,07 €	728.882,84 €
Diminution des crédits	-856.923,93 €	-34.008,64 €	-822.915,29 €
Nouveau résultat	17.126.456,43 €	17.123.981,73 €	2.474,70 €

Vu la première modification du budget extraordinaire 2021 de la Commune telle qu'elle est proposée par le Collège communal et comportant les résultats ci-après :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	5.248.493,64 €	5.248.493,64 €	0,00 €
Augmentation des crédits	11.282.913,19 €	10.497.913,19 €	785.000,00 €
Diminution des crédits	-1.985.000,00 €	-1.200.000,00 €	-785.000,00 €
Nouveau résultat	14.546.406,83 €	14.546.406,83 €	0,00 €

Vu le rapport favorable des membres de la Commission financière prévue par l'article 12 du Règlement général sur la Comptabilité Communale ;

Délibération du Conseil communal
en date du 25 mars 2021

Suite n° 1 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 – 2021.**

Vu la demande d'avis de légalité faite au Directeur financier en date du 15 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier en date du 15 mars 2021 et joint en annexe ;

Vu la concertation du Comité de Direction du 16 mars 2021 ;

Après que le Bourgmestre ou les échevins concernés aient répondu aux questions posées par les conseillers communaux ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : par quinze voix pour, cinq abstentions (DEDEE C., ERNST S., FORTEMPS A.M., PETIT C. et WEBER N.) et deux voix contre (BOSSCHEM A. et COCHART J.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire ordinaire n° 1 de l'exercice 2021 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	16.786.098,45 €	16.689.591,30 €	96.507,15 €
Augmentation des crédits	1.197.281,91 €	468.399,07 €	728.882,84 €
Diminution des crédits	-856.923,93 €	-34.008,64 €	-822.915,29 €
Nouveau résultat	17.126.456,43 €	17.123.981,73 €	2.474,70 €

	Service ordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	17.079.478,69 €
Dépenses totales exercice proprement dit	16.940.237,61 €
Boni exercice proprement dit	139.241,08 €
Recettes exercices antérieurs	46.977,74 €
Dépenses exercices antérieurs	183.744,12 €
Prélèvements en recettes	0,00 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €
Recettes globales	17.126.456,43 €
Dépenses globales	17.123.981,73 €
Boni global	2.474,70 €

Délibération du Conseil communal

en date du 25 mars 2021

Suite n° 2 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 – 2021.**

Article 2 : par vingt voix pour et deux abstentions (BOSSCHEM A. et COCHART J.), d'arrêter comme suit, la modification budgétaire extraordinaire n° 1 de l'exercice 2021 :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial ou la précédente modification	5.248.493,64 €	5.248.493,64 €	0,00 €
Augmentation des crédits	11.282.913,19 €	10.497.913,19 €	785.000,00 €
Diminution des crédits	-1.985.000,00 €	-1.200.000,00 €	-785.000,00 €
Nouveau résultat	14.546.406,83 €	14.546.406,83 €	0,00 €

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	9.110.662,79 €
Dépenses totales exercice proprement dit	5.611.080,44 €
Boni exercice proprement dit	3.499.582,35 €
Recettes exercices antérieurs	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	3.975.507,56 €
Prélèvements en recettes	5.435.744,04 €
Prélèvements en dépenses	4.959.818,83 €
Recettes globales	14.546.406,83 €
Dépenses globales	14.546.406,83 €
Boni / Mali global	0,00 €

Montants des dotations issus du budget des entités consolidées :

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.812.000 €	28 janvier 2021
Fabriques d'église		
Barchon	3.490,35 €	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Blegny	0,00 €	27 août 2020
Housse	0,00 €	27 août 2020
Mortier	0,00 €	24 septembre 2020.
Saint-Remy	24.336,51 €	Pas de décision dans le délai requis donc l'acte est exécutoire.
Saive	0,00 €	25 juin 2020
Zone de police	1.395.678,75 €	26 janvier 2021
Zone de secours	479.754,18 €	18 janvier 2021

Délibération du Conseil communal
en date du 25 mars 2021

Suite n° 3 – 6^{ème} objet : **MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 – 2021.**

Article 3 : les règles de publicité des présentes modifications budgétaires seront appliquées conformément à l'article L1313-1 du CDLD.

Article 4 : conformément à l'article L1122-23, §2 du CDLD, les présentes modifications budgétaires seront communiquées aux organisations syndicales représentatives. Sur demande desdites organisations syndicales, une séance d'information présentant et expliquant les présentes modifications budgétaires sera organisée.

Article 5 : conformément à l'article L3131-1, §1^{er}, 1^o du CDLD, la présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon dans le cadre de l'exercice de la tutelle spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

